

LE 2ÈME RDV DE L'INNOVATION PARAMÉDICALE

*LA RENCONTRE DES ENTREPRISES HEALTHTECH
ET DES SOIGNANTS, ACTEURS DE L'INNOVATION SANTÉ*

20 JUIN 2024 | DE 09H À 18H30
BORDEAUX, PESSAC

ORGANISÉ PAR

france
biotech
biotech | medtech | e-santé | IA
LES ENTREPRENEURS DE LA HEALTHTECH

CHU
BDX
CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX

ims
ACADÉMIE
CHU BORDEAUX

OFFRES D'EXPOSITION START-UP

INTRODUCTION

France Biotech, l'association professionnelle des entrepreneurs de l'innovation en Santé, le CHU de Bordeaux, IMS Académie et l'écosystème néo-aquitain organisent la 2ème édition du RDV de l'innovation paramédicale.

L'objectif de cette journée est de renforcer la visibilité des innovations et de faciliter les échanges et perspectives de collaborations entre soignants hospitaliers/libéraux et entrepreneurs de l'innovation en santé.

Cet événement a vocation à rassembler :

- les entrepreneurs de l'innovation en santé,
- les équipes soignantes, médicales et administratives des CH et CHU,
- les professionnels libéraux,
- les experts du secteur paramédicale

Lieu de l'événement :

Institut des Métiers de la Santé - Hôpital Xavier-Arnoz - Avenue du Haut-Levêque - 33600 PESSAC

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Accueil à partir de 09h00

- Sessions plénières

09h30 - Ouverture

10h00 - Les grands principes et les outils de l'innovation

10h45 - Retours d'expérience pitch de projets

11h00 - Pause et visite de la Démo-Zone

11h30 - L'évolution des métiers et des compétences par l'innovation

12h30 - Déjeuner et visite de la Démo-Zone

- Sessions en ateliers

14h00 - Ateliers et échanges autour des thématiques :

- La formation
- Les métiers paramédicaux de la recherche / les essais cliniques décentralisés
- Start-ups et professionnels paramédicaux : comment entrer en contact
- L'expérimentation
- L'innovation paramédicale dans les parcours de soins : le monitoring à distance
- L'innovation paramédicale en santé mentale : le dispositif médical
- L'innovation paramédicale dans les organisations : les outils numériques
- L'innovation paramédicale dans les prises en charge : l'exercice thérapeutique à domicile

16h15 - Clôture de la journée - Grand témoin

16h45 - Conclusion de la journée et perspectives

LE COMITÉ DE PILOTAGE

- Perrine Boursin, Présidente ANFIPA
- Olivier Chabanon - Directeur Général France Biotech
- Thibault Courgeon - Directeur adjoint Pôle affaires médicales, recherche clinique et innovation CHU de Bordeaux
- Gilles Duluc - Directeur de la recherche clinique et de l'innovation CHU de Bordeaux
- Boris Lévesque - CEO AXOMOVE
- Brigitte Feuillebois - Chief Nurse Officer Ministère de la Santé
- Violaine Gauthier - Responsable Communication France Biotech
- Pierre Henri Haller - Membre du Bureau de l'ANCIM et Président Collège National de la Kinésithérapie Salariée CNKS
- Florence Herry - Vice Présidente de France Biotech et CEO - Libheros
- Marie-Astrid Meyer - Chargée de mission pour la pratique avancée et les protocoles de coopération- DGOS
- Franck Mouthon - Président France Biotech
- Barbara Robert - Coordinatrice générale des soins CHU de Bordeaux
- Caroline Serniclay - Coordinatrice paramédicale de la recherche en soins, Pilote de la CNCPR
- Lucie Vaamonde, Dirigeante, LILOK « Living Lab for Kids »
- Frédéric Wurster - Directeur Interim et Coordinateur Santé et Territoire - Allis-Na

LES TEMPS FORTS DE L'ÉVÉNEMENT



Démo Zone & Espace Networking

- Espace de démonstration permettant les connexions entre les professionnels soignants et les industriels autour des solutions innovantes
- Présentation des technologies par les industriels



Sessions plénières organisées autour de Tables Rondes

Les grandes thématiques* de ces Tables Rondes porteront sur :

- Les grands principes et les outils de l'innovation
- L'évolution des métiers et des compétences par l'innovation



Les Ateliers

Ateliers de travail sur pré-inscription en petit comité autour des sujets opérationnels et organisationnels du secteur :

- La formation
- Les métiers paramédicaux de la recherche / les essais cliniques décentralisés
- Start-ups et professionnels paramédicaux : comment entrer en contact
- L'expérimentation
- L'innovation paramédicale dans les parcours de soins : le monitoring à distance
- L'innovation paramédicale en santé mentale : le dispositif médical
- L'innovation paramédicale dans les organisations : les outils numériques
- L'innovation paramédicale dans les prises en charge : l'exercice thérapeutique à domicile

*Thématiques à titre indicatif, pouvant changer.

LES PACKAGES POUR LES HEALTHTECHS*

*Entreprises de biotechnologies / du dispositif médical / du diagnostic/ de la Santé numérique

DESCRIPTION	PACK EXPOSITION START UP nombre de places limité, réservé aux entreprises HealthTech
<p>1 - Tarif Membre France Biotech</p> <p>2 - Tarif Non Membre de France Biotech</p>	<p>1 - 400€ HT</p> <p>2 - 800 € HT</p>
<p>Presse Mention de l'entreprise dans le CP dédié de l'événement</p>	✓
<p>Exposition / Démo Zone Espace composé d'environ 3 m² avec mobilier fourni Une signalétique aux couleurs de votre société (possibilité de louer un écran vidéo).</p>	✓
<p>Inscriptions 2 entrées comprises dans le package d'exposition</p>	✓
<p>Mention sur les supports de communication de l'événement > post réseaux sociaux Communication autour de l'événement en amont, pendant et après l'événement effectuée sur les réseaux de France Biotech et relayée par les partenaires de l'événement. Citation de votre entreprise sur les campagnes de Newsletters</p>	✓
<p>Visibilité sur la page du site internet de France Biotech (Logo + lien hypertexte) Véritable vitrine de l'événement, support incontournable pour promouvoir le programme, les intervenants, les participants, les partenaires et les sponsors de l'événement.</p>	✓

INFORMATIONS ET CONTACTS

REALATIONS EXPOSANTS

Olivier Chabanon
Directeur Général
olivier.chabanon@france-biotech.org

Hugo Servanton
Business Développement et Partenariats
hugo.servanton@france-biotech.org
Tel : +33 7 63 00 66 61

PROGRAMME, ORGANISATION PRATIQUE ET COMMUNICATION

Pauline Mollet
Chargée de Communication et des événements
pauline.mollet@france-biotech.org

Violaine Gauthier
Responsable Communication et événements
violaine.gauthier@france-biotech.org
Tel : +33 (0)1 88 32 00 48

DOSSIER DE PARTICIPATION EXPOSANT*

Ce document valide officiellement votre demande d'exposition au "Rendez-vous de l'Innovation paramédicale" le 20 juin 2024 à Pessac, elle sera soumise à validation du comité d'organisation (Toute inscription en ligne non accompagnée de ce document complété et signé ne sera pas validée par le comité d'organisation)

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

Descriptif de votre solution qui sera présentée dans le cadre de l'événement :

NOM DU RESPONSABLE : _____

FONCTION : _____

TEL : _____

EMAIL : _____

ADRESSE DE FACTURATION : _____

Les Packages

Start up Expositant membre de France Biotech :

400 € HT

Start Up Expositant non membre :

800€ HT

Tous les montants s'entendent en Euros HT (TVA : 20%)

Total à facturer : _____ €HT

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant dans les conditions de participation (ci après) et en acceptant tous les termes et m'engage à régler le montant du partenariat avant sous 14 jours à partir de la date de facturation.

Signature et cachet de l'entreprise (VEUILLEZ ÉCRIRE "LU ET APPROUVE" AU-DESSUS DE VOTRE SIGNATURE)

DATE: _____

Cachet et Signature : _____

Merci de nous retourner ce document comme suit :

- Par mail : Hugo.servanton@france-biotech.org
- Par courrier : France Biotech | 10 rue d'Oradour Sur Glane, 75015 Paris

CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT LE RDV INNOVATION PARAMÉDICALE - LE 20 JUIN 2024 BORDEAUX PESSAC

1. Organisation

L'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**" se déroulera à Pessac le 20 juin 2024. Adresse de l'événement : Institut des Métiers de la Santé - Hôpital Xavier-Arnoz - Avenue du Haut-Levêque - 33600 PESSAC

Il est organisé par l'association France Biotech dont le siège social est situé 10 rue d'Oradour sur Glane à Paris 15, ci-après dénommée l'Organisateur.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisateur met à disposition un stand à un Exposant pendant la durée de l'événement. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'Organisateur. Les modalités d'organisation de l'événement, notamment la date de début et de fin, sa durée, le lieu où il se déroulera, les heures d'ouverture et de fermeture sont librement déterminés par l'Organisateur qui peut les modifier unilatéralement. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Dates de l'événement -

L'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**" se déroulera à Institut des Métiers de la Santé - Hôpital Xavier-Arnoz - Avenue du Haut-Levêque - 33600 PESSAC, le 20 juin 2024. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'Organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date si la situation l'impose (arrêté préfectoral interdisant la tenue de la manifestation aux dates prévues). L'Organisateur pourra alors annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription mentionnés au point 4.

4. Cas de force majeure

L'Organisateur peut annuler ou reporter l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**" pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de l'événement toutes situations nouvelles sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisibles au moment de la communication de l'événement auprès des Exposants, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, qui rendent impossible l'exécution du Contrat ou qui emportent des risques ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**", ou la sécurité des biens et des personnes. En cas d'annulation par l'Organisateur pour cas de force majeure, le participant s'engage à n'exercer aucun recours contre l'Organisateur après paiement des dépenses engagées, le solde disponible sera réparti entre les Exposants au prorata des versements effectués. En cas de report par l'Organisateur pour cas de force majeure, celui-ci informera les Exposants des nouvelles modalités d'organisation dans les plus brefs délais.

5. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Sont admises à participer toutes entreprises, organismes ou administrations ayant une compétence dans le domaine des technologies médicales. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le **Jeudi 7 juin 2024**, le signataire demeure redevable de 50% du montant initial de sa participation, correspondant aux frais engagés par l'Organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'Organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**" devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement total de la participation doit être réglé au plus tard 14 jours après la date de facturation et avant le début de l'événement soit le 19 juin 2024 au plus tard.

6. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Les montants forfaitaires de participation sont de 400 €HT et 800 € HT, suivant la formule choisie (parmi les formules Pack exposition membre ou non-membre). Ces prix d'inscription à l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**" comprennent les prestations décrites dans les rubriques « Les Packages pour les HealthTechs » du présent dossier.

7. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**", sans l'accord préalable de l'Organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux du salon, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toute leur durée.

8. Obligation de résultat

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

9. Assurances

L'Organisateur est responsable civilement en sa qualité d'Organisateur de l'événement "**le rendez-vous de l'Innovation Paramédicale**". Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. L'institut des Métiers de la Santé répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux journées d'affaires, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant le matériel lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

10. Application du Règlement

L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

11. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.